



© Photo : DR

2023

Burundi - Floriane Irangabiye

Floriane Irangabiye, chroniqueuse et animatrice sur Radio Igicaniro – un média en ligne burundais qui diffuse depuis le Rwanda – a été [arrêtée à Matana, dans le Sud du Burundi, le 30 août 2022 par des agents du Service national de renseignements \(SNR\)](#). La journaliste, qui vit en exil au Rwanda avec sa famille, était de passage au Burundi pour participer à des funérailles.

Après son arrestation, Floriane Irangabiye a été immédiatement transférée au siège du SNR à Bujumbura. Le 8 septembre 2022, après plus d'une semaine d'interrogatoires sans la présence d'un avocat, elle a été transférée à la Prison centrale de Mpimba. Le 29 septembre 2022, en pleine nuit, sans en avoir été informée, elle a été conduite vers la Prison de Muyinga, dans le Nord-est du pays, loin des membres de sa famille vivant à Bujumbura. Cet épisode a été une source d'angoisse pour la journaliste persuadée qu'elle allait disparaître à l'instar de Jean Bigiramana pour lequel l'ACAT-France se mobilise aussi.

Alors que le Code de procédure pénale et les normes internationales en matière de droits humains garantissent le droit de toute personne placée en détention provisoire à être rapidement inculpée ou libérée, Floriane Irangabiye a été officiellement accusée d'avoir « porté atteinte à l'intégrité du territoire national » le 27 octobre 2022, soit environ deux mois après son arrestation.

Le Tribunal de Grande Instance de Mukaza, basé à Bujumbura, s'est déplacé à la Prison de Muyinga le 16 décembre 2022 pour juger la journaliste. Le 2 janvier 2023, [la journaliste burundaise a été condamnée à dix ans de prison ferme avec une amende de 1 000 000 de francs burundais](#) (environ 450 euros) pour avoir animé, en août 2022, une discussion entre deux détracteurs des autorités burundaises – Bob Rugurika, Directeur de la Radio publique

africaine (RPA) et Maître Janvier Bigiramana, Avocat et Coordinateur national de Tournons la Page (TLP-Burundi) – sur Radio Igicaniro, un média en ligne. Au cours de ce débat, la journaliste, avait vivement critiqué le gouvernement et encouragé les Burundais à s'opposer aux autorités.

Le dossier de Floriane Irangabiye est aujourd'hui devant la Cour d'appel de Bujumbura, depuis que ses avocats ont interjeté appel le 23 janvier 2023, mais aucune date n'a encore été fixée pour son procès en appel.

Floriane Irangabiye est la [« seule journaliste femme en prison dans toute l'Afrique »](#).

Pour l'ACAT-France, la condamnation de Floriane Irangabiye à dix ans de prison ferme est une [peine abusive et partielle](#), motivée par une volonté politique de faire taire toute opposition ou voix critique, dans un contexte de monopolisation du pouvoir par le Conseil national pour la défense de la démocratie - Forces de défense de la démocratie devenu le parti politique dominant et au pouvoir depuis 2005.

[L'ACAT-France se mobilise en faveur de la libération de Floriane Irangabiye et a interpellé, via ses militants, les autorités burundaises à ce sujet début mars 2023.](#)

PRIEZ POUR ELLE !

SOUTENEZ-LA EN LUI ECRIVANT :

L'ACAT France
7 rue Georges Lardennois
75019 Paris

L'ACAT transmettra